

ARRÊTÉ CONJOINT

portant réglementation de la circulation et du stationnement sur les routes départementales et communales, en et hors agglomération, pendant le déroulement de la 8^e étape du Tour de France cycliste le 12 juillet 2025 entre Saint-Méen-le-Grand et Laval

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

LES MAIRES DE CUILLE, GASTINES, LAUBRIÈRES, BALLOTS, CRAON, PRÉE-D'ANJOU, MARIGNÉ-PEUTON, PEUTON, QUELAINES-SAINT-GAULT, NUILLE-SUR-VICOIN, L'HUISSERIE, CHANGÉ ET LAVAL,

VU le *Code général des collectivités territoriales* et notamment les articles L2213-1, L3221-3 et L3221-4,

VU le *Code de la route* et notamment ses articles L411-3, R411-8, R411-25 à R411-31, R412-9, R 412-26 à R412-28, R414-3-1,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8^e partie - signalisation temporaire) modifiée,

VU l'arrêté n° 2016-DI-DRR-003 du 30 septembre 2016 portant *Règlement de la voirie départementale*,

VU l'arrêté n° 2025 DAI/SJMPA 012 du 3 avril 2025 portant délégation de signature au sein de la Direction des infrastructures,

VU la demande présentée par la Société Amaury Sport Organisation (ASO) pour la 8^e étape du Tour de France cycliste 2025, se déroulant le samedi 12 juillet 2025,

VU l'avis de la Préfète de la Mayenne en date du 13 juin 2025 (RGC),

CONSIDÉRANT que la sécurité publique, pendant le déroulement de la 8^e étape du Tour de France cycliste 2025 entre Saint-Méen-le-Grand et Laval, nécessite une réglementation de la circulation et du stationnement du **vendredi 11 juillet au samedi 12 juillet 2025** inclus, sur les routes départementales et communales impactées par la manifestation en et hors agglomération, aux alentours du parcours sur les communes de Cuillé, Gastines, Laubrières, Ballots, Craon, Prée-d'Anjou, Marigné-Peuton, Peuton, Quelaines-Saint-Gault, Nuillé-sur-Vicoin, L'Huisserie, Changé, Saint-Berthevin et Laval.

SUR PROPOSITION du Directeur général des services du Département,

ARRÊTENT

Article 1 : Pendant le déroulement de la 8^e étape du Tour de France 2025 entre Saint-Méen-le-Grand et Laval, organisée le **samedi 12 juillet 2025**, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront modifiés comme suit :

Route(s) empruntée(s) par l'épreuve sportive	Commune(s)	Type de restriction de circulation
RD 127 dans les deux sens, de la limite de département entre l'Ille-et-Vilaine et la Mayenne jusqu'au carrefour avec la RD25	Cuillé, Gastines, Laubrières, Ballots	Interdiction de circulation et de stationnement
RD 25 dans les deux sens, du carrefour avec la RD 127 jusqu'au carrefour giratoire avec la RD 771	Ballots, Livré-la-Touche, Craon	
RD 771 dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la RD 25 jusqu'au carrefour giratoire avec la RD 22	Craon	
RD 22 dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la RD 771 jusqu'au carrefour avec la RD 10	Craon, Pommérieux, Prée-d'Anjou	
RD 10 dans les deux sens, du carrefour avec la RD 22 jusqu'au carrefour avec la RD 1	Prée-d'Anjou, Marigné-Peuton, Peuton, Quelaines-Saint-Gault	
RD 1 dans les deux sens, du carrefour avec la RD 10 jusqu'au Pr 17 + 636 (carrefour avec la RD 4)	Quelaines-Saint-Gault	
RD 4 dans les deux sens, du Pr 8 + 884 (carrefour avec le Pr 17 + 634 de la RD 1) jusqu'au Pr 8 + 980 (carrefour avec la rue des Forges)	Quelaines-Saint-Gault	
Rue des Forges dans les deux sens, du carrefour avec la RD 4 jusqu'au carrefour avec la RD 613	Quelaines-Saint-Gault	
RD 613 dans les deux sens, du carrefour avec la rue des Forges jusqu'au carrefour avec la voie communale route d'Origné	Quelaines-Saint-Gault	
Voie communale route d'Origné dans les deux sens, du carrefour avec la RD 613 jusqu'au carrefour avec la RD 1	Quelaines-Saint-Gault	
RD 1 dans les deux sens, du carrefour avec la voie communale route d'Origné jusqu'au carrefour giratoire avec la RD 910/VC de Bourrienne	Quelaines-Saint-Gault, Nuillé-sur-Vicoin, L'Huisserie	
Voie communale de Bourrienne dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la RD 1/ RD 910 jusqu'au carrefour giratoire avec la rue d'Anjou	L'Huisserie	
Rue d'Anjou dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la voie communale de Bourrienne jusqu'au carrefour avec la rue de Laval	L'Huisserie	
Rue de Laval dans les deux sens, du carrefour avec la rue d'Anjou jusqu'à la jonction avec la RD 1 (Pr 5 +310)	L'Huisserie	
RD 1 du Pr 5 + 310 jusqu'au carrefour avec la RD 57	L'Huisserie, Laval	

RD 57 et RD 57G dans les deux sens, du carrefour avec la RD 1 jusqu'au carrefour avec le quai Paul Boudet	Laval	Interdiction de circulation et de stationnement
Quai Paul Boudet dans les deux sens, du carrefour avec les RD 57 et RD 57G jusqu'au carrefour avec la rue de la Cale	Laval	
Rue de la Cale dans les deux sens, du carrefour avec le quai Paul Boudet jusqu'au carrefour avec la rue Victor Boissel	Laval	
Rue Victor Boissel dans les deux sens, au droit du carrefour avec la rue de la Cale et le boulevard Félix Grat	Laval	
Boulevard Félix Grat dans les deux sens, du carrefour avec la rue Victor Boissel jusqu'au carrefour avec la rue de Paris	Laval	
Rue de Paris dans les deux sens, du carrefour avec le boulevard Félix Grat jusqu'au carrefour avec la rue de la Paix	Laval	
Rue de la Paix dans les deux sens, du carrefour avec la rue de Paris jusqu'au carrefour avec le quai Béatrix de Gavre	Laval	
Quai Béatrix de Gavre dans les deux sens, du carrefour avec la rue de la Paix jusqu'à la jonction avec le quai de Bootz	Laval	
Quai de Bootz dans les deux sens, du carrefour avec le quai Béatrix de Gavre jusqu'à la jonction avec la rue de la Filature	Laval	
Rue de la Filature dans les deux sens, de la jonction avec le quai de Bootz jusqu'au carrefour giratoire avec la RD 900	Laval, Changé	
RD 900 (du Pr 1 + 050 au Pr 4 + 970) et RD 900G (du Pr 1 + 050 au Pr 4 + 260) dans les deux sens, du carrefour giratoire avec les rues du Commandant Cousteau, Albert Einstein et Ferdinand Buisson jusqu'au carrefour giratoire avec la rue Charles Toutain, le boulevard Bertrand Du Guesclin et l'avenue de Fougères	Laval, Changé	

Article 2 : La circulation sur les voies empruntées par la 8^e étape du Tour de France 2025 entre Saint-Méen-le-Grand et Laval, organisée le **samedi 12 juillet 2025**, est interdite à tous les véhicules autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation, Amaury sport organisation (ASO), les véhicules de secours et d'intervention, les véhicules pour la sécurité (véhicules anti-béliers), les véhicules de la Direction routes et rivière.

En outre, compte tenu des contraintes d'organisation et notamment de la mise en place des barrières, des dispositifs de signalisation et de protection des coureurs, les routes concernées seront fermées à partir de **8h00 jusqu'à la levée du dispositif**. L'interdiction de stationnement le long du parcours sera effective à compter du vendredi 11 juillet à partir de 21h30.

Article 3 : Indépendamment des prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2, le **samedi 12 juillet 2025 à partir de 8h00 jusqu'à la levée du dispositif**, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront modifiés comme suit, sauf pour les riverains sur justification d'un laissez-passer fourni par la Commune (hors Laval pour laquelle toute sortie sera possible et définitive avant 12h00) :

Route(s) concernée(s)	Commune(s)	Dispositions spécifiques
RD 32 dans les deux sens, du Pr 67 + 054 (carrefour avec la route de Brielles) jusqu'au Pr 67 + 220 (carrefour avec la Vieille Rue)	Cuillé	- Interdiction de circulation dès que la capacité maximale de stationnement du parking situé le long de la rue Vieille Rue au niveau du magasin Terrena Pro Contact, est atteinte
Rue Vieille Rue dans les deux sens, du carrefour avec la RD 32 (rue du Maine) jusqu'au carrefour avec la RD 127 (rue du Maréchal Leclerc)	Cuillé	- Interdiction de circulation dès que la capacité maximale de stationnement du parking situé le long de la rue Vieille Rue au niveau du magasin Terrena Pro Contact, est atteinte - Interdiction de stationnement
Parking du monument aux morts près de l'église	Cuillé	Interdiction de circulation et de stationnement
Parkings situés de part et d'autre de la RD 127 (rue d'Anjou) du carrefour avec la RD 232 (route de Fontaine-Couverte) et les limites de l'agglomération côté Gastines	Cuillé	Interdiction de circulation et de stationnement
RD 32 dans les deux sens, du Pr 67 + 220 (carrefour avec la rue Vieille Rue) jusqu'au Pr 67 + 530 (carrefour avec la rue Jacques-Yves Cousteau)	Cuillé	Interdiction de circulation
Rue Jacques-Yves Cousteau du carrefour avec la RD 32 (rue de Bretagne) jusqu'à l'accès à l'aire de service et de stationnement situé en bas de la rue Jacques-Yves Cousteau	Cuillé	Interdiction de stationnement
RD 232 du Pr 0 + 000 (carrefour avec la RD 127) jusqu'au Pr 0 + 115 (carrefour avec le lotissement des Genêts)	Cuillé	Interdiction de circulation
RD 600 dans les deux sens, du Pr 0 + 000 (carrefour avec la RD 127, rue de Normandie) jusqu'au Pr 0 + 030 (carrefour avec la voie communale n° 5, rue des Lavandières)	Gastines	Interdiction de circulation et de stationnement

Voie communale n° 1 (rue des étangs) du carrefour avec la RD 127 (rue de Normandie) jusqu'à l'accès au parking « Tour de France » situé à 230 mètres du carrefour avec la RD 127	Gastines	- Interdiction de circulation et de stationnement comprenant le carrefour et l'accès au lotissement de la Monnerie sauf pour les personnes à mobilité réduite (P.M.R)
RD 600 dans les deux sens, du Pr 0 + 030 (carrefour avec la voie communale n° 5, rue des Lavandières) jusqu'au Pr 0 + 377 (carrefour avec la voie communale n°4 de la Blettière)	Gastines	Interdiction de stationnement
Voie communale n° 4 de la Blettière dans les deux sens, du carrefour avec la RD 600 jusqu'à l'accès au parking « Tour de France » situé à 80 mètres du carrefour avec la RD 600	Gastines	Interdiction de stationnement
Voie communale n° 5 dans les deux sens, du carrefour avec la RD 600 jusqu'à l'accès au parking « Tour de France » situé à 510 mètres du carrefour avec la RD 600	Gastines	Interdiction de stationnement
RD 11 dans les deux sens, du Pr 3 + 820 (carrefour avec la rue des Sports) jusqu'au Pr 4 + 160	Laubrières	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue du Presbytère dans les deux sens, du panneau d'agglomération jusqu'au carrefour RD 127/RD 11	Laubrières	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue du Chêne Jarry dans les deux sens, de la rue du Presbytère jusqu'à la RD 11 (rue Notre-Dame)	Laubrières	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue des Sports, du carrefour avec la RD 11 (rue Notre-Dame) jusqu'à l'accès au parking du terrain de football	Laubrières	Interdiction de circulation dans le sens Gastines vers Laubrières
Voie communale de la route des Chesnaies dans les deux sens, du carrefour avec la RD 127 jusqu'au carrefour avec la voie communale de la route des Chevaleries	Ballots	Interdiction de circulation et de stationnement
Voie communale de la route des Masses dans les deux sens, du carrefour avec la RD 127 jusqu'au carrefour avec le chemin de la Touchardière	Ballots	Interdiction de circulation et de stationnement
Voie communale de la route du Pont Martin dans les deux sens, du carrefour avec la RD 127 jusqu'au carrefour avec la RD 153	Ballots	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue Sainte-Anne dans les deux sens, du carrefour avec la RD 127 jusqu'au carrefour avec l'impasse du Closeau	Ballots	Interdiction de circulation et de stationnement

RD 25 dans les deux sens, du Pr 19 + 150 (carrefour avec la RD 127) jusqu'au Pr 19 + 240 (carrefour avec l'accès au parking de la mairie)	Ballots	Interdiction de circulation et de stationnement
Voie d'accès au parking et parc de stationnement de la salle des fêtes et de la mairie	Ballots	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue de Paris dans les deux sens, du carrefour avec la RD 25 jusqu'au carrefour avec la RD 153	Ballots	Interdiction de circulation et de stationnement
RD 153 dans les deux sens, du Pr 0 + 000 (carrefour avec la RD 25/RD 150) jusqu'au Pr 0 + 066 (carrefour avec la rue du Pré du Bourg)	Ballots	Interdiction de circulation
RD 150 dans les deux sens, du Pr 10 + 340 (carrefour avec la rue des Panthières) jusqu'au Pr 10 + 453 (carrefour avec la RD 25/RD 153)	Ballots	Interdiction de circulation
Voie communale de la route de Saint-Aignan dans les deux sens, du carrefour avec la RD 25 jusqu'au carrefour avec la rue Joseph Rivière	Ballots	Interdiction de circulation et de stationnement
Voie communale de la route de Saint-Aignan dans les deux sens, du carrefour avec la rue Joseph Rivière jusqu'au carrefour avec l'impasse de la Motte	Ballots	Interdiction de circulation
Rue de la Forêt dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la RD 25 jusqu'au carrefour avec l'impasse de la forêt	Ballots	Interdiction de circulation et de stationnement
Voie communale de la route de Livré-la-Touche dans les deux sens, du carrefour avec la RD 25 jusqu'au carrefour avec l'impasse des Bois	Ballots	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue Joseph Rivière dans les deux sens, du carrefour avec la voie communale route de Saint-Aignan jusqu'au carrefour avec la RD 150	Ballots	Interdiction de stationnement
Parkings de part et d'autre de la place du commerce, le long de la RD 150	Ballots	Interdiction de stationnement
Parking de l'école Saint-Antoine, le long de la RD 25	Ballots	Interdiction de stationnement
Parking devant le magasin Proxy, le long de la RD 25	Ballots	Interdiction de stationnement
Rue du Presbytère dans les deux sens, du carrefour avec la rue Joseph Rivière jusqu'au carrefour avec la RD 25	Ballots	Interdiction de stationnement
Parking Poids Lourds, le long de la RD 25 route de Craon	Ballots	Interdiction de stationnement
Rue de la Poste dans les deux sens, du carrefour avec la RD 25 jusqu'au carrefour avec la rue de Paris	Ballots	Interdiction de stationnement

Rue de la Closeraie dans les deux sens, du carrefour avec la rue de Paris jusqu'au carrefour avec la RD 127	Ballots	Interdiction de stationnement
Impasse de la Closeraie dans les deux sens	Ballots	Interdiction de stationnement
RD 228 dans les deux sens, du Pr 1 + 700 au Pr 2 + 000	Livré-La-Touche	Interdiction de circulation et de stationnement
Chemin de Rome dans les deux sens, du carrefour avec la RD 25 (route de Rennes) jusqu'au carrefour avec l'avenue Pasteur	Craon	Interdiction de circulation
Rue des Chèvres dans les deux sens, du carrefour avec la RD 25 (route de Rennes) jusqu'au carrefour avec la rue du Grand Cerf	Craon	Interdiction de circulation
Avenue Pasteur dans les deux sens, du carrefour avec la RD 25 (route de Nantes) jusqu'au carrefour avec la rue Pierre et Marie Curie	Craon	Interdiction de circulation
Rue de la Croix de Pierre dans les deux sens, du carrefour avec la RD 25 (route de Nantes) jusqu'au carrefour avec la rue du Pavé	Craon	Interdiction de circulation
Rue Paul Gauguin dans les deux sens, du carrefour avec la RD 25 (route de Nantes) jusqu'au carrefour avec l'accès au parking existant situé à 70 mètres du carrefour avec la RD 25	Craon	Interdiction de circulation
Rue Tournebride dans les deux sens, du carrefour avec la RD 25 (route de Nantes) jusqu'au carrefour avec la rue du Pavé	Craon	Interdiction de circulation et de stationnement
RD 111 dans les deux sens, du Pr 0 + 000 (carrefour giratoire avec la RD 25/RD 771 jusqu'au Pr 0 + 100 (carrefour avec la rue de la Pépinière)	Craon	Interdiction de circulation
RD 771 dans les deux sens, du Pr 29 + 589 (carrefour giratoire avec la RD 25) jusqu'au Pr 30 + 100 (carrefour avec la rue de l'Europe)	Craon	Interdiction de circulation
Chemin de Villeneuve dans les deux sens, du carrefour avec la RD 771 jusqu'au carrefour avec la rue de Buchenberg	Craon	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue de Buchenberg dans les deux sens, de l'accès à la Gendarmerie jusqu'au carrefour avec le chemin de Villeneuve	Craon	Interdiction de stationnement
Rue du Pin dans les deux sens, du carrefour avec la RD 25 (route de Nantes) jusqu'au carrefour avec la RD 111 (boulevard d'Okehampton)	Craon	Interdiction de circulation
Rue de la Chaussée aux Moines dans les deux sens, du carrefour à feux tricolores avec la RD 771 jusqu'au carrefour avec la place Saint-Clément	Craon	Interdiction de circulation

Chemin du Verger dans les deux sens, du carrefour avec la RD 771 (boulevard d'Okehampton) jusqu'au carrefour avec l'allée Bernard Palissy/Rue Denis Papin	Craon	Interdiction de circulation
RD 25 dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la RD 771 (boulevard d'Okehampton) jusqu'au carrefour avec l'allée de la Chapelle	Craon	Interdiction de circulation
Rue du Docteur Simon Faligant dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la RD 771 jusqu'au carrefour avec l'allée Émile Lemonnier	Craon	Interdiction de circulation
Rue de la Gare dans les deux sens, du carrefour avec la rue Pierre de Coubertin jusqu'au carrefour avec le boulevard Docteur Bodinier	Craon	Interdiction de circulation
Boulevard Docteur Bodinier dans les deux sens, du carrefour avec la rue de la Gare jusqu'au carrefour avec la RD 771	Craon	Interdiction de circulation
Rue du Poirier dans les deux sens, du carrefour avec la rue Pierre de Coubertin jusqu'au carrefour avec la RD 22	Craon	Interdiction de circulation
Boulevard Docteur Bodinier dans les deux sens, du carrefour avec la RD 771 jusqu'au carrefour avec l'accès du n° 16 boulevard Docteur Bodinier	Craon	Interdiction de circulation
Rue des Halles dans les deux sens, du carrefour avec la RD 771 jusqu'au carrefour avec l'accès au n° 27 rue des Halles	Craon	Interdiction de circulation
RD 771 dans les deux sens, du Pr 27 + 650 (carrefour avec la rue Bethléem) jusqu'au Pr 27 + 685 (carrefour giratoire avec la RD 22)	Craon	Interdiction de circulation
Rue Allard dans les deux sens, du carrefour avec la RD 22 jusqu'au carrefour avec l'accès au n° 5 rue Allard	Craon	Interdiction de circulation
Rue du Sabbat dans les deux sens, du carrefour avec la RD 22 jusqu'au carrefour avec l'accès au n° 3 rue du Sabbat	Craon	Interdiction de circulation

Rue du Murier dans les deux sens, du carrefour avec la RD 22 jusqu'au carrefour avec l'accès au n° 31 rue du Murier	Craon	Interdiction de circulation
Rue Jean Bouin dans les deux sens, du carrefour avec la RD 22 jusqu'au carrefour avec l'accès au parking du centre aquatique l'Odyssée	Craon	Interdiction de circulation
Chemin du Pressoir dans les deux sens, du carrefour avec la RD 22 sur 25 mètres de long	Craon	Interdiction de circulation
Avenue de l'hippodrome dans les deux sens, du carrefour avec la RD 22 jusqu'au carrefour avec la rue Chevalier du Fau	Craon	Interdiction de circulation
Rue du Docteur Simon Faligant dans les deux sens, du carrefour avec le boulevard Docteur Bodinier jusqu'au carrefour avec la rue des Halles	Craon	Interdiction de stationnement
Rue des Halles dans les deux sens, du carrefour avec la rue du Docteur Simon Faligant jusqu'au carrefour avec la rue Lecomte	Craon	Interdiction de stationnement
Rue Lecomte dans les deux sens, du carrefour avec la rue des Halles jusqu'au carrefour avec la rue Neuve	Craon	Interdiction de stationnement
RD 619 dans les deux sens, du Pr 0 + 000 (carrefour avec la RD 22) jusqu'au Pr 0 + 040 (carrefour avec l'accès au lieu-dit La Rouette Moreau)	Pommérieux	Interdiction de circulation et stationnement
RD 588 dans les deux sens, du Pr 4 + 852 (carrefour avec la VC Saint-Hubert) jusqu'au Pr 5 + 094 (carrefour avec la RD 22)	Prée-d'Anjou	Interdiction de circulation et stationnement
Rue de la Poste dans les deux sens, du carrefour avec la RD 22 (rue de Bretagne) jusqu'au carrefour avec la RD 10 (rue d'Anjou)	Prée-d'Anjou	Interdiction de circulation et de stationnement
RD 22 dans les deux sens, du Pr 22 + 345 (carrefour avec la rue du Parc des sports) jusqu'au Pr 22 + 515 (carrefour avec la RD 10, rue de Normandie)	Prée-d'Anjou	Interdiction de circulation et de stationnement

RD 10 dans les deux sens, du Pr 9 + 513 (carrefour avec la RD 22, rue du Maine) jusqu'au Pr 9 + 555 (carrefour avec la rue du Closeau)	Prée-d'Anjou	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue du Closeau dans les deux sens, du carrefour avec la RD 10 (rue d'Anjou) jusqu'au carrefour avec la RD 22 (rue du Maine)	Prée-d'Anjou	Interdiction de stationnement
Rue du Parc des Sports dans les deux sens	Prée-d'Anjou	Interdiction de stationnement
RD 126 dans les deux sens, du Pr 11 + 409 (carrefour avec la RD 10) jusqu'au Pr 12 + 670 (carrefour avec la voie communale Maldotière)	Marigné-Peuton	-Interdiction de circulation, sauf les personnes à mobilité réduite (P.M.R), les deux roues motorisées, les vélos et sauf accès à la coopérative Agrial -Interdiction de de stationnement
Voie communale d'Aulnay dans les deux sens, du carrefour avec la RD 10 jusqu'à l'accès au parking « Tour de France » situé à 330 mètres du carrefour avec la RD 10	Marigné-Peuton	Interdiction de circulation et de stationnement
Voie communale du Plessis dans les deux sens, du carrefour avec la RD 10 jusqu'au carrefour avec l'impasse Bellevue	Marigné-Peuton	Interdiction de circulation et de stationnement
Place de l'église/Rue du Rougé dans les deux sens, du carrefour avec la RD 10 jusqu'au carrefour avec l'impasse des Jardins	Marigné-Peuton	Interdiction de circulation et de stationnement
Place du Jumelage dans les deux sens, du carrefour avec la RD 10 jusqu'à l'accès au parking de la mairie pour le stationnement des P.M.R pendant le Tour de France	Marigné-Peuton	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue Saint-Charles dans les deux sens, du carrefour avec la RD 10 jusqu'au carrefour avec la rue des Lys	Marigné-Peuton	Interdiction de circulation sauf véhicules FDSEA et J.A
Rue du bourg, contournant la salle du foyer culturel et située le long de la RD 10, rue de la Souabe	Marigné-Peuton	Interdiction de circulation et de stationnement

Voie communale du Plessis dans les deux sens, du carrefour avec l'impasse Bellevue jusqu'à l'accès au parking « Tour de France » situé à 130 mètres du carrefour avec la RD 10	Marigné-Peuton	Interdiction de stationnement
Rue des Roseaux, impasse des jardins, rue du Rougé et place du Jumelage, du carrefour avec la RD 126 jusqu'à l'accès au parking de la mairie pour le stationnement des P.M.R pendant le Tour de France	Marigné-Peuton	Interdiction de stationnement
Rue du Rougé, du carrefour avec la place du Jumelage jusqu'au carrefour avec l'allée des Chênes	Marigné-Peuton	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue des écoles et rue du Lavoir	Marigné-Peuton	Interdiction de circulation et de stationnement
Parkings de la salle du foyer culturel et de la piste de roller skating situés le long de la RD 10, rue de la Souabe, parkings place de l'Église et devant le bar restaurant	Marigné-Peuton	Interdiction de stationnement
RD 126 dans les deux sens, du Pr 11 + 020 (carrefour avec l'accès au parking « Tour de France » situé à 390 mètres du carrefour avec la RD 10) jusqu'au Pr 11 + 168 (carrefour avec la voie communale Toucheguy)	Marigné-Peuton	Interdiction de stationnement
RD 126 dans les deux sens, du Pr 11 + 168 (carrefour avec la voie communale Toucheguy) au Pr 11 + 409 (carrefour avec la RD 10)	Marigné-Peuton	-Interdiction de circulation, sauf les personnes à mobilité réduite (P.M.R) -Interdiction de de stationnement
RD 128 dans les deux sens, du Pr 11 + 610 jusqu'au Pr 11 + 703 (carrefour avec la RD10)	Peuton	Interdiction de circulation et de stationnement
RD 128 dans les deux sens, du Pr 11 + 703 (carrefour avec la RD10) jusqu'au Pr 12 + 150 (carrefour avec l'accès au parking de l'étang)	Peuton	Interdiction de circulation et de stationnement
Voie communale de la Butte dans les deux sens, du carrefour avec la RD 10 jusqu'au carrefour avec les voies communales route de la Marche et le Marché	Peuton	Interdiction de circulation et de stationnement
RD 616 dans les deux sens, du Pr 2 + 277 jusqu'au Pr 2 + 317 (carrefour avec la RD 10)	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation et stationnement

RD 1 dans les deux sens, du Pr 17 + 690 (carrefour avec la RD10) jusqu'au Pr 18 + 035 (carrefour avec le boulevard de l'Europe)	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation
RD 1 dans les deux sens, du Pr 16 + 650 (carrefour avec la voie communale route d'Origné) jusqu'au Pr 17 + 057 (carrefour giratoire avec les rues du Brault et du Pont de Millau)	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation
RD 4 dans les deux sens, du Pr 8 + 570 (carrefour avec le boulevard de l'Europe) jusqu'au Pr 8 + 884 (carrefour avec la RD 1, route de Loigné-sur-Mayenne)	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation
RD 4 dans les deux sens, du Pr 8 + 980 (carrefour avec la rue des Forges) jusqu'au Pr 9 + 042 (carrefour avec la RD 1, route de Laval)	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue de la Chesnaie dans les deux sens, du carrefour avec la RD 10 (route de Peuton) jusqu'au carrefour avec la rue des Ormeaux	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation et de stationnement
Boulevard du Stade dans les deux sens, du carrefour avec la RD 10 (route de Peuton) jusqu'au parking situé devant l'école publique Maurice Carême, à 40 mètres du carrefour avec la RD 10	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation et de stationnement
Boulevard Margalet dans les deux sens, du carrefour avec la RD 1 (route de Laval) jusqu'au carrefour avec la rue du Petit Saint-Nazaire	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation et de stationnement
Place de l'église dans les deux sens	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de stationnement
Impasse de l'Hyère	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation
Rue du Brault dans les deux sens, du carrefour avec la RD 1 jusqu'au carrefour avec la RD 613	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation
Rue du Val, du carrefour avec la rue du Brault jusqu'au carrefour avec la RD 613	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation

Rue des Rosiers, du carrefour avec la RD 1 jusqu'au carrefour avec la RD 613	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation
Rue du Pont-Neuf, du carrefour avec la RD 613 jusqu'au carrefour avec la rue Jules Baron	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation
Rue de la Place de la Bascule, du carrefour avec la RD 1 jusqu'au carrefour avec la RD 613	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation
Rue du Grand Plessis, du carrefour avec la RD 1 jusqu'au carrefour avec la rue des Lilas	Quelaines-Saint-Gault	Interdiction de circulation
RD 103 dans les deux sens, du Pr 16 + 556 (carrefour avec la RD 215) jusqu'au Pr 16 + 673 (carrefour avec la RD 1)	Nuillé-sur-Vicoin	Interdiction de circulation et de stationnement
RD 103 dans les deux sens, du Pr 16 + 673 (carrefour avec la RD 1) jusqu'au Pr 16 + 745 (carrefour avec la rue Métairie)	Nuillé-sur-Vicoin	Interdiction de circulation et de stationnement
RD 283 dans les deux sens, du Pr 0 + 000 (carrefour avec la RD 1) jusqu'au Pr 0 + 400 (carrefour avec le lotissement le Val du Vicoin 2)	Nuillé-sur-Vicoin	Interdiction de circulation et de stationnement
Voie communale du Grand Vauchoisier dans les deux sens, du carrefour avec la RD 1 jusqu'à l'accès aux étangs de Vauchoisier	Nuillé-sur-Vicoin	Interdiction de circulation et de stationnement
Voie communale de la Bonelière dans les deux sens, du carrefour avec la RD 1 jusqu'au carrefour avec l'accès au Petit Vauchoisier	Nuillé-sur-Vicoin	Interdiction de circulation et de stationnement
Voie communale du Pault dans les deux sens, du carrefour avec la RD 1 jusqu'à l'accès à la voie verte au niveau du virage de l'Hetondellière	Nuillé-sur-Vicoin	Interdiction de circulation et de stationnement

Rue de la Mairie dans les deux sens, du carrefour avec la RD 1 jusqu'au carrefour avec la RD 283	Nuillé-sur-Vicoin	Interdiction de stationnement
Place de la Mairie et de l'Eglise	Nuillé-sur-Vicoin	Interdiction de stationnement
Place Mittelneufnach dans les deux sens	Nuillé-sur-Vicoin	Interdiction de stationnement
Rue de la Cour Marie dans les deux sens	Nuillé-sur-Vicoin	Interdiction de stationnement
Ruelle Chartier dans les deux sens	Nuillé-sur-Vicoin	Interdiction de stationnement
RD 578 dans les deux sens, du Pr 2 + 484 jusqu'au Pr 2 + 622 (carrefour avec la RD 1)	Nuillé-sur-Vicoin/ L'Huisserie	Interdiction de circulation et stationnement
Rue des Bleuets dans les deux sens, du carrefour avec la rue du Maine jusqu'au carrefour avec la rue des Œillets et l'impasse des Bleuets	L'Huisserie	Interdiction de circulation
Rue Jean de la Fontaine dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la rue d'Anjou jusqu'au carrefour avec la rue des Mines	L'Huisserie	Interdiction de circulation
Rue des Mines dans les deux sens, du carrefour avec la rue d'Anjou jusqu'au carrefour avec la rue des Lauriers	L'Huisserie	Interdiction de circulation
Rue du Maine dans les deux sens, du n° 13 rue du Maine jusqu'à la place de l'Eglise	L'Huisserie	Interdiction de circulation
Place et rue de l'Eglise dans les deux sens	L'Huisserie	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue du Bois dans les deux sens, du n° 3 rue du Bois (Pharmacie) jusqu'au carrefour avec les rues de d'Anjou et de Laval	L'Huisserie	Interdiction de circulation et de stationnement

Rue de Beausoleil dans les deux sens, du carrefour avec la rue de Laval jusqu'au carrefour avec la rue Saint-Siméon	L'Huisserie	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue des Acacias dans les deux sens, du carrefour avec la rue de Beausoleil jusqu'au carrefour avec la rue de Laval	L'Huisserie	Interdiction de circulation
Rue de la Perruche dans les deux sens, du carrefour avec la rue de Laval jusqu'au carrefour avec le chemin de l'Aître aux Dormets	L'Huisserie	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue des Violettes dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la rue de Laval jusqu'au carrefour avec la rue des Glycines	L'Huisserie	Interdiction de circulation et de stationnement
Avenue de la Mayenne dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la rue de Laval jusqu'à l'accès à la piste cyclo-piétonne	L'Huisserie	Interdiction de circulation
Carrefour de la rue de Laval, des chemins de Sainte-Croix et du Domaine de Chantemerle (Zone de tri sélectif) dans les deux sens	L'Huisserie	Interdiction de circulation et de stationnement
Voie de sortie de la RD 1 (route de Laval) dans le sens Laval vers L'Huisserie, de la RD 1 jusqu'au carrefour avec les chemins des Landes et de Sainte-Croix	L'Huisserie	Interdiction de circulation et de stationnement
Rue des Bleuets dans les deux sens, du carrefour avec la rue des Cèllets et l'impasse des Bleuets jusqu'au carrefour giratoire avec la rue d'Anjou	L'Huisserie	Interdiction de circulation et de stationnement
Avenue de la Mayenne dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la rue de Laval jusqu'au carrefour avec les rues de la Jouanne et du Vicoin	L'Huisserie	Interdiction de stationnement
Écluse de Cumont dans les deux sens, de part et d'autre de la RD 1	L'Huisserie	Interdiction de stationnement

Voie communales située du carrefour giratoire avec la RD 910 jusqu'au carrefour avec la voie communale de la Homardière, voie communale de la Homardière et carrefour de la Z.A du Tertre dans les deux sens	L'Huisserie	Autorisation de circulation et interdiction de stationnement
Rue du Bois de l'Huisserie dans les deux sens, du carrefour avec le chemin de la Pignerie d'Avesnières jusqu'au carrefour avec la RD 1 (rue du Bas des Bois)	Laval	Interdiction de circulation
Chemin du Village du Bois Gamats dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Rue Francis Levesque dans les deux sens, du carrefour avec la rue du Gravier jusqu'au carrefour giratoire avec la RD 1 (rue du Bas des Bois)	Laval	Interdiction de circulation
Rue du Gravier dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Rue des Mariniers dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Rue Paul Legeay dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Rue Jules Simon dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Passage Jules Simon dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Place d'Avesnières (de la Basilique au Pont d'Avesnières)	Laval	Interdiction de circulation
Quai Paul Boudet (de l'intersection avec la rue de la Cale jusqu'à la rue d'Anvers)	Laval	Interdiction de circulation
Rue Chanteloup (de la rue des Lices à la rue du Frêne)	Laval	Interdiction de circulation
Rue du Frêne	Laval	Circulation à double sens
Rue Saint Nicolas (de la rue des Lices à la rue du Frêne)	Laval	Interdiction de circulation
Rue Victor Boissel (de la rue de Bâclerie au boulevard Félix Grat et de la rue du Pré Boudier au boulevard Félix Grat)	Laval	Interdiction de circulation
Rue du Mans dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Avenue Chanzy dans les deux sens, de l'entrée du parking du Carrefour Market au boulevard Félix Grat	Laval	Interdiction de circulation
Rue André Bellesort dans les deux sens, de l'entrée du parking du Carrefour Market au boulevard Félix Grat	Laval	Interdiction de circulation
Rue du Hameau dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Rue de Paris dans les deux sens, de la rue des Archives au boulevard Félix Grat	Laval	Interdiction de circulation
Rue des Archives dans les deux sens, de la rue de Paris à la place des Archives	Laval	Interdiction de circulation
Rue des Ridelleries dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation

Place Jean Moulin	Laval	Interdiction de circulation
Avenue Robert Buron dans les deux sens, de la rue Crossardière à la place Jean Moulin	Laval	Interdiction de circulation
Rue Solférino dans les deux sens, de la rue Crossardière à la place Jean Moulin	Laval	Interdiction de circulation
Rue du Lieutenant dans les deux sens, de l'impasse du Lieutenant à la rue de la Paix	Laval	Interdiction de circulation
Rue Jules Ferry dans les deux sens, de l'impasse Jules Ferry à la rue de la Paix	Laval	Interdiction de circulation
Rue Échelle Marteau dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Rue Ambroise Paré dans les deux sens, de la rue Mazagran à la rue de la Paix	Laval	Interdiction de circulation
Pont Aristide Briand dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Pont Vieux dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Quai Albert Goupil dans le sens Avesnières vers centre-ville	Laval	Interdiction de circulation
Quai Jehan Fouquet dans le sens Avesnières vers centre-ville	Laval	Interdiction de circulation
Place du Onze Novembre dans les deux sens, de la rue de Verdun au pont Aristide Briand	Laval	Interdiction de circulation
Rue de Verdun dans le sens Avesnières vers centre-ville	Laval	Interdiction de circulation
Quai André Pinçon dans les deux sens, du parvis du Cinéville à la rue de Strasbourg	Laval	Interdiction de circulation
Rue de Strasbourg dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Quai Sadi Carnot dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Rue François Pyard dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Rue Crossardière dans les deux sens, de la rue Solférino au quai Béatrix de Gavre	Laval	Interdiction de circulation
Pont de l'Europe dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Rue Magenta dans les deux sens de l'impasse Magenta au quai Béatrix de Gavre	Laval	Interdiction de circulation
Allée Guinebretière	Laval	Interdiction de circulation
Rue de la Cointerie dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Rue du Port de Bootz dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Rue René Musset dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Impasse du Moulin de Bootz dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Rue Georgette Guesdon dans les deux sens, de la rue de la Pillerie à la rue de la Filature	Laval	Interdiction de circulation
Rue du Coton dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation

Impasse du Petit Bootz dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Chemin de Vaufleury dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Passage de la Filature dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation
Rue de la Brochardière dans les deux sens, du carrefour giratoire de la Brochardière à l'intersection chemin de Vaufleury	Laval	Interdiction de circulation
Le Vivier dans les deux sens	Laval	Interdiction de circulation

Article 4 : Indépendamment des prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur les communes de Laval, Changé et Saint-Berthevin seront modifiés comme suit, sauf pour les véhicules des services techniques des communes de Changé et Laval ainsi que pour les riverains sur justification d'un laissez-passer fourni par les Communes (hors Laval pour laquelle toute sortie sera possible et définitive avant 12h00) :

Route(s) concernée(s)	Commune(s)	Dispositions spécifiques
RD 900 (du Pr 2 + 600 au Pr 5 + 690) et RD 900G (du Pr 2 + 592 au Pr 5 + 691) hors agglomération dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la rue du Vieux Saint-Louis au carrefour giratoire avec la RD 31	Laval, Changé, Saint-Berthevin	Interdiction de circulation du vendredi 11 juillet 2025 à 20h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
RD 990002 (du Pr 0 + 000 au Pr 0 + 274) hors agglomération sur la bretelle d'évitement du carrefour giratoire RD 900/RD 31 dans le sens Saint-Berthevin vers Laval	Laval, Changé, Saint-Berthevin	Interdiction de circulation du vendredi 11 juillet 2025 à 20h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
RD 900 (du Pr 0 + 000 au Pr 2 + 600) et RD 900G (du Pr 0 + 000 au Pr 2 + 592) hors agglomération dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la RD 962 jusqu'au carrefour giratoire avec la rue du Vieux Saint-Louis	Laval, Changé, Saint-Berthevin	Interdiction de circulation du samedi 12 juillet 2025 à 8h00 jusqu'à la levée du dispositif
Rue du Vieux Saint Louis dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la rue Notre-Dame de Pritz jusqu'au carrefour giratoire avec la RD 900	Laval	Interdiction de circulation du samedi 12 juillet 2025 à 8h00 jusqu'à la levée du dispositif

Rues du Grand Montron dans les deux sens, du carrefour giratoire avec le chemin de Bechereau jusqu'à la RD 900 (boulevard Pierre Elain)	Laval	Interdiction de circulation du vendredi 11 juillet 2025 à 20h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Boulevard Edward Monsallier dans les deux sens, du carrefour avec la rue Ludwig Van Beethoven jusqu'à la RD 900G (boulevard Pierre Elain)	Laval	Interdiction de circulation du vendredi 11 juillet 2025 à 20h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Avenue de Fougères dans le sens Laval vers Ernée, du carrefour avec la rue du Colonel Arnaud Beltrame jusqu'au carrefour giratoire avec la RD 900)	Laval	Interdiction de circulation du vendredi 11 juillet 2025 à 20h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Boulevard Bertrand Duguesclin, du carrefour giratoire de la MACIF au carrefour giratoire avec la RD 900 (boulevard Pierre Elain).	Laval	Interdiction de circulation du vendredi 11 juillet 2025 à 20h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue Charles Toutain (de la bretelle d'accès à la route de Fougères sens entrant et sortant et du giratoire de l'Octroi à la bretelle d'accès à la route de Fougères)	Laval	Interdiction de circulation du vendredi 11 juillet 2025 à 20h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue Jane Guyon	Laval	Interdiction de circulation du vendredi 11 juillet 2025 à 20h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Chemin de la Fuye dans les deux sens, du carrefour avec la RD 900 jusqu'au carrefour giratoire avec la rue du Grand Montron	Laval	Interdiction de circulation du vendredi 11 juillet 2025 à 20h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue Joséphine Baker	Laval	Interdiction de circulation du vendredi 11 juillet 2025 à 20h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif

Rue du Colonel Arnaud Beltrame	Laval	Interdiction de circulation du vendredi 11 juillet 2025 à 20h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue Joséphine Baker (devant les bâtiments militaires + parking)	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 8h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue du Bas des Bois dans les deux sens (y compris parking abattoir, terrain bateau-lavoir et parking face à la boulangerie « La baguette d'Avesnières », parking personnel TDV)	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Chemin du Village du Bois Gamats dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue du Gravier dans les deux sens, du n° 103 à la rue du Bas des Bois et du boulevard du Pont d'Avesnières au n° 9	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Boulevard du Pont d'Avesnières dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Quai Paul Boudet dans les deux sens, de la rue d'Anvers au boulevard du Pont d'Avesnières	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue de la Cale dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif

Rue du Frêne dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue Chanteloup dans les deux sens, de la rue des Lices jusqu'au n° 58	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue Saint Nicolas dans les deux sens, du n° 10 au n° 36	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue Victor Boissel dans les deux sens, de la rue de Bâclerie au boulevard Félix Grat et de la rue de la Cale au n° 76	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Boulevard Félix Grat dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue du Mans dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Avenue Chanzy dans les deux sens, de l'entrée du parking du Carrefour Market au boulevard Félix Grat	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue du Hameau dans les deux sens, du n° 40 au droit du n° 62	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif

Rue de Paris dans les deux sens, de la rue des Archives à la Place Jean Moulin	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue des Ridelleries dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Place Jean Moulin	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Parking Paix	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Parking Jean Moulin	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Avenue Robert Buron dans les deux sens, de la rue Crossardière à la place Jean Moulin	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue Solférino dans les deux sens, de la rue Crossardière à la place Jean Moulin	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif

Rue Eugène Jamin (de la rue de la Paix à la rue de Loré)	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue du Lieutenant dans les deux sens, de la rue de la Paix à la place du Lieutenant	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue Jules Ferry dans les deux sens, de l'impasse Jules Ferry à la rue de la Paix	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue Ambroise Paré dans les deux sens, de la rue Ricordaine à la rue de la Paix	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue François Pyrard dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue Crossardière dans les deux sens, de la rue Jules Ferry au pont de l'Europe	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue Magenta dans les deux sens, de l'impasse Magenta au quai Béatrix de Gavre	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif

Allée Guinebretière dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Quai de Bootz dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue de la Filature dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue de la Cointerie dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue du Port de Bootz dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue René Musset dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue Georgette Guesdon dans les deux sens, de la rue de la Pillerie à la rue de la Filature	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue du Coton dans les deux sens, du n° 19 à la rue de la Filature	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif

Parking stabilisé angle rue du Coton/rue de la Filature	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Chemin de Vaufleury dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Passage de la Filature dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue de la Brochardière dans les deux sens, du carrefour giratoire à l'intersection chemin de Vaufleury	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Le Vivier dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Espace de la base nautique	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue du Grand Montrou dans les deux sens, du chemin de Béchereau au boulevard Pierre Elain et Chemin de la Fuye dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la rue du Grand Montrou jusqu'à la limite de commune avec Changé	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue de la Pichardière dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif
Rue du Colonel Arnaud Beltrame dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif

Rue du Chef de bataillon Henri G��ret dans les deux sens, jusqu'�� l'intersection avec la rue Jos��phine Baker	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 �� 23h00 jusqu'�� samedi 12 juillet 2025 �� la lev��e du dispositif
Rue Haute Follis, sur 2 places de stationnement devant les 76 et 80 rue Haute Follis, c��t�� Lyc��e Haute Follis	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 �� 23h00 jusqu'�� samedi 12 juillet 2025 �� la lev��e du dispositif
Parking Madeleine Br��s	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 �� 23h00 jusqu'�� samedi 12 juillet 2025 �� la lev��e du dispositif
Parking Jean Mac�� (r��serv�� camping-cars)	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 �� 23h00 jusqu'�� samedi 12 juillet 2025 �� la lev��e du dispositif
Extension du parking de la Halte Fluviale (�� droite en entrant) (r��serv�� PMR)	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 �� 23h00 jusqu'�� samedi 12 juillet 2025 �� la lev��e du dispositif
Parking Aquabulle (tout public et PMR)	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 �� 23h00 jusqu'�� samedi 12 juillet 2025 �� la lev��e du dispositif
Rue de la Paix dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 �� 23h00 jusqu'�� dimanche 13 juillet 2025 �� la lev��e du dispositif
Rue ��chelle Marteau dans les deux sens, de la rue Ricordaine �� la rue de la Paix	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 �� 23h00 jusqu'�� dimanche 13 juillet �� la lev��e du dispositif

Quai Paul Boudet dans les deux sens, de la rue Sainte Anne au Pont-Vieux	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au dimanche 13 juillet 2025 à la levée du dispositif
Quai Sadi Carnot dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au dimanche 13 juillet 2025 à la levée du dispositif
Quai André Pinçon dans les deux sens, de la Cale à la rue de Strasbourg	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au dimanche 13 juillet 2025 à la levée du dispositif
Quai Béatrix de Gayre dans les deux sens	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au dimanche 13 juillet 2025 à la levée du dispositif
Parking Alfred Jarry, rue Alfred Jarry	Laval	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au dimanche 13 juillet 2025 à la levée du dispositif
RD 561, rue Esculape dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la rue de Niaflès au carrefour giratoire avec la rue Berthe Marcou	Changé	Interdiction de circulation et de stationnement du samedi 12 juillet 2025 à 8h00 jusqu'à la levée du dispositif
VC3 dans les deux sens, du carrefour giratoire de la Technopole jusqu'à l'intersection avec la rue du Parc des Sports	Changé	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif Interdiction de circulation du samedi 12 juillet 2025 à 8h00 jusqu'à la levée du dispositif

Rues du commandant Cousteau et Albert Einstein dans les deux sens, du carrefour giratoire de la Technopole jusqu'aux entrées du parking Décathlon	Changé	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif Interdiction de circulation du samedi 12 juillet 2025 à 8h00 jusqu'à la levée du dispositif
Rue Ferdinand Buisson dans les deux sens, du carrefour giratoire Décathlon jusqu'à l'entrée du parc Cérès	Changé	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif Interdiction de circulation du samedi 12 juillet 2025 à 8h00 jusqu'à la levée du dispositif
Boulevard des Landes dans les deux sens, du carrefour giratoire avec la RD 900 jusqu'au carrefour giratoire rue de la Batellerie	Changé	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif Interdiction de circulation du samedi 12 juillet 2025 à 8h00 jusqu'à la levée du dispositif
VC18 entre le giratoire RD 900 giratoire place Christian d'Elva	Changé	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif Interdiction de circulation du samedi 12 juillet 2025 à 8h00 jusqu'à la levée du dispositif
VC7 (chemin de la Fuye) entre la rue de Rome et la limite de commune avec Laval	Changé	Interdiction de stationnement du vendredi 11 juillet 2025 à 23h00 jusqu'au samedi 12 juillet 2025 à la levée du dispositif

Article 5 : Sauf dispositions spécifiques, les conditions de circulation et de stationnement mentionnées aux articles 1 à 4 s'appliquent à tous les véhicules autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation, Amaury sport organisation (ASO), les véhicules de secours et d'intervention, les véhicules pour la sécurité (véhicules anti-béliers), les véhicules de la Direction routes et rivière.

Article 6 : Les restrictions de circulation et de stationnement décrites aux articles 1 à 4 sont synthétisées sur les plans de situations annexés au présent arrêté.

Article 7 : Des panneaux de signalisation indiquant les sections de route interdite et les directions à suivre seront placés par les soins et aux frais des différents gestionnaires routiers impactés par l'épreuve partout où cela sera nécessaire.

La signalisation temporaire doit être certifiée NF (panneaux AK, KM, KC, KD, K2 et K8).

Des signaleurs seront en poste dans les carrefours et autres points stratégiques pour renseigner et indiquer aux usagers de la route la cause et la durée approximative de l'interdiction ainsi que les itinéraires de déviations prévus.

Article 8 : Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de Mesdames et Messieurs les Maires de Cuillé, Gastines, Laubrières, Ballots, Livré-la-Touche, Craon, Pommerieux, Prée-d'Anjou, Marigné-Peuton, Peuton, Quelaines-Saint-Gault, Nuillé-sur-Vicoin, L'Huisserie, Changé, Saint-Berthevin et Laval.

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa notification devant le Tribunal administratif de Nantes.

Article 10 : Une copie conforme du présent arrêté sera adressée pour exécution à :

- Mesdames et Messieurs les Maires concernés,
- Mme la Préfète de la Mayenne,
- Mme la Sous-préfète de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- M. le Sous-préfet de Mayenne,
- M. le Directeur départemental d'incendie et de secours de la Mayenne,
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne,
- M. le Chef du SAMU à Laval,
- Mme la Cheffe du SMUR de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- M. le Chef du SMUR de Mayenne,
- M. le Directeur des transports Urbain Lavallois,
- M. le Directeur du transport et de la mobilité – Région Pays de la Loire.

*Le Président du Conseil
départemental de la Mayenne,*



Olivier RICHEFOU

Le Maire de LAVAL,



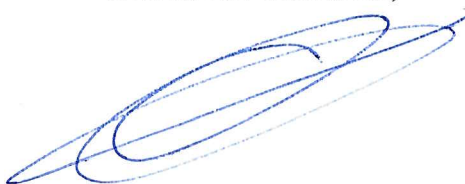
Florian BERCAULT

Le Maire de CUILLE,



Marie-Noëlle HINCELIN

Le Maire de GASTINES,



Christian BERTSON

Le Maire de LAUBRIÈRES,



Colette BRÉHIN

Le Maire de BALLOTS,



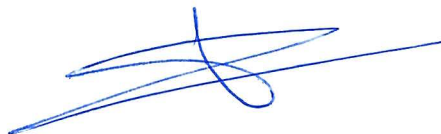
François QUARGNUL

Le Maire de CRAON,



Bertrand DE GUÉBRIANT

Le Maire de PRÉE-D'ANJOU,



Serge GUILLAUME

*Le Premier Adjoint
de MARIGNÉ-PEUTON,*



Patrice LIVENAIS

Le Maire de PEUTON,



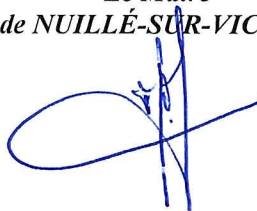
Serge POINTEAU

Le Maire
de QUELAINES-SAINT-GAULT,



Laurent LEFEVRE

Le Maire
de NUILLÉ-SUR-VICOIN,



Mickaël MARQUET

Le Maire de l'HUISSERIE,



Jean-Pierre THIOT

Le Maire de CHANGÉ,



Patrick PÉNIGUEL